



FICHE FORMATION

SÉCURITÉ INCENDIE & ÉVACUATION

Formation ERP : Se familiariser avec la réglementation en établissement recevant du public

Durée : 3 Jours

L'essentiel

Initiation à la réglementation applicable et aux contraintes principales et spécifiques applicables votre ERP

Trois jours pour se repérer dans la réglementation incendie des ERP : classer un établissement, connaître les principales règles et savoir où chercher le reste.

Enjeux

- Un débutant se perd dans la structure du règlement : il faut d'abord comprendre comment il est organisé pour y trouver la bonne réponse.
- Les obligations de l'exploitant en cours d'exploitation (registre, vérifications, exercices) sont moins connues que celles de la construction.

Objectifs pédagogiques

- Classer un établissement par type et catégorie.
- Situer les principales règles de construction, d'évacuation et de moyens de secours.
- Identifier les obligations de l'exploitant en cours d'exploitation.
- Savoir où chercher une disposition précise.

Programme détaillé

- 1 Organisation du règlement de sécurité et de ses textes.
- 2 Classement : types et catégories, effectifs.
- 3 Principes de construction, d'évacuation et de désenfumage.
- 4 Moyens de secours, alarme et vérifications.
- 5 Obligations de l'exploitant : registre de sécurité, formation, exercices.

Public concerné

- Responsables sécurité débutants en ERP, gestionnaires de sites et personnel administratif

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Prérequis

- Aucun prérequis.

Modalités pédagogiques

- Apports réglementaires et cas pratiques de repérage de dispositions.

Évaluation des acquis

- Quiz et cas pratique.

Cadre d'application

Cette formation est une introduction ; elle ne remplace pas la formation complète sur la réglementation ERP ni l'avis de la commission de sécurité. Le cadre réglementaire décrit est celui de la France ; les obligations applicables au Bénin ou dans un autre pays diffèrent et doivent être vérifiées avec l'autorité ou l'exploitant local.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com